

Début des permanences mensuelles du conciliateur de justice



A partir du mardi 12 janvier et tous les deuxièmes mardis de chaque mois de 14h à 18h, Alain Mathivaud conciliateur de justice tiendra une permanence en mairie sur rendez-vous.

Ce service a pour but de répondre aux questions juridiques que peuvent se poser les administrés avec pour objectif de faciliter l'accès à la justice et de régler à l'amiable les litiges autrement que dans les tribunaux, et ce lorsque la demande n'excède pas 5 000 €. Rendez-vous à prendre en mairie au 05 55 85 50 25